

T-05-2002

*Notre intervention : pour qui et comment ?*

**Forum sur l'intégration et l'insertion au marché**

**Les 3 et 4 mai 2001**

Université du Québec à Montréal

**Synthèse rédigée par :**

**Georges April, Vincent van Schendel  
et Mylène Tremblay**

**Organisé par la table régionale des organismes en employabilité de l'île de Montréal et l'ARUC-Économie sociale, avec la collaboration de Patrice Rodriguez Conseils, le Service aux collectivités de l'UQAM et l'Observatoire montréalais du développement (OMD).**

**Note :** ce compte-rendu reprend des extraits d'un texte publié par la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main d'œuvre (COCDMO) dans son bulletin de juin 2001.

**ISBN : 2-89276-236-7**

# Table des matières

<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Séance plénière – jeudi le 3 mai 2001 .....</b>	<b>2</b>
<b>1.2 L'état investisseur</b> (Présentation du document d'accompagnement au Forum) par Jean-Marc Fontan, professeur, Département de sociologie, UQAM.....	<b>2</b>
<b>1.3 Pour une stratégie de l'emploi et de la main-d'œuvre au Québec</b> par Diane Bellemare, économiste .....	<b>3</b>
1.3.1 <i>Qu'est-ce qu'une politique active du marché du travail ?</i> .....	3
1.3.2 <i>La stratégie actuelle des gouvernements du Québec et du Canada par rapport à l'emploi</i> .....	4
1.3.3 <i>La politique active du marché du travail au Québec et au Canada</i> .....	5
1.3.4 <i>L'entente Canada-Québec relative au marché du travail de 1997</i> .....	6
1.3.5 <i>Quelle place pour le communautaire ?</i> .....	7
<b>1.4 Les besoins des personnes sans emploi - L'aide sociale en chiffres</b> par Jean-Yves Desgagnés, Front commun des personnes assistés sociales du Québec .....	<b>8</b>
<b>2. Ateliers.....</b>	<b>10</b>
Thème 1 – Le contexte .....	10
Thème 2 – Les besoins.....	12
Thème 3 – Les pratiques.....	14
Thème 4 – Le rôle du communautaire.....	16
<b>3. Le rôle et la place des organismes communautaires dans le domaine de l'intégration et l'insertion au marché du travail Panel - vendredi le 4 mai 2001 .....</b>	<b>18</b>

Annexe 1 – Programme du Forum des 3 et 4 mai 2001

Annexe 2 – Document de présentation

Annexe 3 – Point d'appui à la présentation

Annexe 4 – Synthèse des ateliers

## Présentation

Les dernières années ont vu une diminution sensible du taux de chômage au Québec et dans la région montréalaise. Malgré l'amélioration de la situation de l'emploi, une grande partie de la population sans emploi est restée en marge de cette reprise qui, si l'on en croit les analystes, tire à sa fin.

En outre, les politiques et les programmes gouvernementaux ont connu des bouleversements dans les dernières années ; l'accord Canada-Québec, la crise à Emploi-Québec sont en particulier venus modifier le cadre dans lequel évoluent les organismes oeuvrant sur le plan de l'intégration en emploi.

Dans ce contexte, comment nos pratiques ont-elles évolué ? Quels sont la place et le rôle des organismes communautaires travaillant en intégration et insertion sur le marché du travail ? Peut-on dégager une vision globale et cohérente des défis que pose l'évolution du marché du travail ?

C'est pour discuter de ces questions que la table régionale des organismes en employabilité de l'île de Montréal, en collaboration avec l'Aruc-és \*, organisa les 3 et 4 mai 2001, un Forum sur l'intégration et l'insertion au marché du travail sur l'île de Montréal. Ces deux jours constituaient ainsi une occasion d'échanger sur :

- 1) le contexte actuel dans lequel se réalise notre intervention, avec un regard particulier sur les transformations en cours sur le marché du travail et sur l'évolution des politiques gouvernementales ;
- 2) les besoins des populations visées par les différentes mesures et pratiques d'intégration au marché du travail ;
- 3) les pratiques des organisations intervenant sur le plan de l'intégration au travail sur l'île de Montréal.

\* ainsi que Patrice Rodriguez Conseils, le Service aux collectivités de l'UQAM et l'Observatoire montréalais du développement.

**Jeudi 3 mai 2001**

## **1. Séance plénière**

**Mot de bienvenue** par Guy Cousineau, Conseil régional de développement de l'île de Montréal

**Présentation du document d'appui au Forum** par Jean-Marc Fontan de l'Observatoire montréalais du développement, Département de sociologie, UQÀM

Intervention sur **Les besoins des personnes sans emploi** par Jean-Yves Desgagnés du Front commun des personnes assistées sociales du Québec

**Pour une stratégie de l'emploi et de la main-d'œuvre au Québec** par Mme Diane Bellemare, économiste

### **1.2 L'État investisseur - Présentation du document d'accompagnement au Forum** par Jean-Marc Fontan

Jean-Marc Fontan, professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal et membre de l'ARUC-ÉS a rappelé que la tenue du forum avait été jugée nécessaire suite à une enquête menée en 1999<sup>1</sup> constatant le rôle du milieu communautaire dans le cadre d'un système de services en intégration et en insertion au marché du travail sur l'île de Montréal. On se demanda alors si ce rôle et ces fonctions correspondaient aux rôles et aux fonctions souhaitées par les organismes communautaires.

Dans un contexte économique et un cadre politique qui ont changé sensiblement depuis cinq ans, M. Fontan soulignait que malgré une forte reprise économique, on constatait le maintien d'une précarité socio-économique et l'augmentation d'un appauvrissement au sein de la population montréalaise. Malgré la reprise économique à l'origine de la création de nombreux emplois, on peut maintenant avoir un emploi et être pauvre.

Il a également fait état de la modification de la philosophie de l'État sur cette question : de l'État-providence, nous sommes passés à un « État-investisseur de capital dans le champ social ». L'État est prêt à subventionner, mais les subventions aux bénéficiaires sont dorénavant considérées comme un investissement qui se doit d'être rentable. Dans ce contexte, le bénéficiaire de services doit rendre des comptes et doit adopter certains comportements appropriés, tout comme les organismes communautaires doivent se conformer à des normes clientélistes étatiques jugées indispensables dans le cadre d'une gestion dite performante.

---

<sup>1</sup> *Diagnostic dynamique de l'offre des services d'intégration et d'insertion en emploi sur l'île de Montréal*, Service aux collectivités, UQÀM, nov. 99

Pour Jean-Marc Fontan, le forum constitue une étape nécessaire aux organismes communautaires pour se doter d'une vision globale en matière d'emploi. Il s'agit d'abord, pour les organismes communautaires, de sortir de l'isolement et de créer des lieux communs pour débattre des pratiques, réfléchir sur les défis, lancer de nouveaux projets, mobiliser les ressources et se doter d'outils collectifs de négociation. Ce sera également l'occasion de discuter des moyens de travailler en réseaux et de développer des alliances entre les acteurs (institutionnels, communautaires et syndiqués), de faire place à l'innovation en vue d'améliorer la collaboration entre le secteur communautaire de services et les secteurs privés et publics.

### **1.3 Pour une stratégie de l'emploi et de la main-d'œuvre au Québec par Diane Bellemare, économiste**

Madame Diane Bellemare nous a entretenu de la stratégie de l'emploi et de la main-d'œuvre au Québec. Elle a souligné que les groupes communautaires étaient des acteurs importants dans le cadre d'une stratégie de l'emploi mais que, la plupart du temps, la stratégie de l'emploi, quand il y en a une, se définit à l'extérieur des groupes communautaires avec lesquels les gouvernements entretiennent le plus souvent des relations de services.

Elle a également rappelé la convention 122 du Bureau international du travail sur la politique de l'emploi, qui est considérée comme étant une convention prioritaire des Normes internationales du travail. La convention oblige les États qui la ratifient à formuler et à appliquer une politique active en tant qu'objectif essentiel, visant à promouvoir le plein emploi, productif et librement choisi, en vue de stimuler la croissance et le développement économiques, d'élever les niveaux de vie, de répondre aux besoins de main-d'œuvre et de résoudre le problème du chômage et du sous-emploi. Le Canada a déjà signé cette convention en septembre 1966, mais il semble que la stratégie d'emploi qui devait en découler demeure le secret d'État le mieux gardé.

#### **1.3.1 Qu'est-ce qu'une politique active du marché du travail ?**

Mme Bellemare constate que malgré cet engagement, aucun gouvernement ne s'est jamais vraiment donné de véritables stratégies d'emploi et que jusqu'à maintenant, les gouvernements qui se sont succédé à Ottawa et à Québec, ont considéré l'emploi comme « la conséquence heureuse de leur stratégie économique ». Dans un contexte où il n'y a pas de politique d'emploi, mais une politique de stabilité des prix par le maintien d'un taux de chômage relativement élevé, les attentes gouvernementales par rapport à la politique active du marché du travail sont détournées des objectifs premiers de cette politique qui sont l'intégration en emploi des personnes en chômage et la prévention en matière d'emploi.

On peut affirmer que le concept de politique active du marché du travail s'est d'abord développé en Suède après la deuxième guerre mondiale, notamment, à l'instar des travaux de l'économiste Gustav Rhen. Celui-ci développa des moyens sur le marché du travail pour assurer le plein-emploi en période de récession et la stabilité des prix, en période d'inflation. En Suède, la PAMT visait plusieurs objectifs dont le maintien et la stabilisation de l'emploi, la création d'emplois et l'intégration et la réinsertion. La PAMT suédoise s'occupait de l'ensemble de la main-d'œuvre et non seulement des prestataires de programmes publics. On peut parler d'une politique active du marché du travail, unifiée et intégrée dans une politique d'emploi plus large. En Suède, contrairement à d'autres pays, la PAMT était un instrument majeur de la politique d'emploi. L'Allemagne a également été reconnue surtout pendant les années 60 pour l'efficacité de ses politiques du marché du travail intégrées dans une politique d'emploi plus large.

Mais le concept de politique active du marché du travail a été consacré vers la fin des années 80 quand l'OCDE reconnaît l'importance des mesures actives (mesures de placement, de formation et de subventions salariales diverses) pour aider les personnes en chômage à réinsérer le marché du travail. L'OCDE parle alors de l'activation des mesures de soutien du revenu.

Depuis que l'OCDE a popularisé ce concept, la PAMT réfère généralement à l'utilisation des mesures passives de soutien du revenu à des fins de réinsertion ou d'intégration en emploi des prestataires de programmes publics. Bien que plusieurs pays s'occupent de maintien, de stabilisation et de création d'emploi, le concept d'activation des mesures passives canalise l'attention sur l'intégration et l'insertion en emploi.

### **1.3.2 La stratégie actuelle des gouvernements du Québec et du Canada par rapport à l'emploi**

Jusqu'à maintenant, les gouvernements qui se sont succédé à Ottawa et à Québec ont considéré l'emploi comme la conséquence heureuse de leur stratégie économique. L'emploi n'a pas été l'objet des interventions. L'emploi, dans l'esprit de nos gouvernements, est le résultat des interventions économiques adoptées dans le cadre de différentes politiques.

Par exemple :

- La stratégie économique canadienne d'après-guerre a cherché à promouvoir la croissance et la stabilisation de la production en faisant le pari que la croissance et la stabilisation de l'emploi suivraient également pour toutes les provinces et régions.
  
- À la fin des années 70 et à la fin des années 80, le gouvernement du Canada a privilégié la lutte à l'inflation au prix d'un accroissement important du chômage.
  
- Au Québec, comme au Canada, la stratégie économique des années 90 a ciblé l'assainissement des finances publiques. Les gouvernements ont alors fait le pari que

l'équilibre budgétaire stimulerait les investissements privés et conséquemment l'emploi.

- Actuellement, certains gouvernements provinciaux et certains ténors du gouvernement fédéral préconisent la baisse des impôts et la moindre intervention de l'État en affirmant que c'est le meilleur moyen de stimuler les investissements et les dépenses du secteur privé et conséquemment l'emploi.
- L'absence d'une stratégie globale par rapport à l'emploi n'empêche pas les politiciens d'attribuer des subventions aux entreprises et de faire des annonces publiques quand des investissements privés se réalisent et promettent la création d'un certain nombre d'emplois.

Par la suite, Madame Bellemare souligne également l'absence d'une réelle politique active du marché du travail au Québec, dont l'existence est sérieusement compromise par la double juridiction en matière de politique d'emploi et de marché du travail entraînant l'impossibilité pour le Québec et le Canada de se doter d'une stratégie de développement intégrée.

### **1.3.3 La politique active du marché du travail au Québec et au Canada**

Au Canada, la politique d'emploi et du marché du travail est de juridiction partagée. Il n'était pas question de politique d'emploi au moment de la constitution de 1867. La question des politiques de l'emploi commença à se poser au moment de la crise des années 30 et progressivement, les gouvernements provinciaux et le fédéral investirent le domaine, lequel se transforma souvent en champs de bataille au plan des partages de pouvoir. L'amendement constitutionnel de 1939 qui attribua au gouvernement fédéral la responsabilité en matière d'assurance-chômage fut décisif. Il généra de graves conséquences notamment au plan du fractionnement de la main-d'œuvre en différentes clientèles:

D'abord, le fractionnement des clientèles entre celles de l'assurance-chômage et celles de l'aide sociale est le résultat immédiat de l'amendement de 1939 et du nouveau contrat social canadien qui prend forme dans le cadre du rapport de la Commission Rowell-Sirois : au début cela ne posait pas trop de difficultés car les personnes en chômage se retrouvaient généralement sur l'assurance-chômage, et l'aide sociale prenait en compte principalement les personnes considérées inaptes au travail. Mais dès la fin des années 60, cette séparation des clientèles pose des problèmes car progressivement, de nombreuses personnes aptes au travail se retrouvent sur l'aide sociale.

Le fractionnement des clientèles entraîne l'impossibilité à la fois pour le Québec et pour Ottawa de se doter d'une politique intégrée du marché du travail. En effet, Ottawa s'occupe principalement des prestataires de l'assurance-chômage; les provinces des prestataires de l'aide sociale. Mais qu'en est-il des personnes en emploi et des sans-chèque ? Le gouvernement fédéral tente de s'occuper de la stabilisation et de la création de l'emploi au moyen de politiques budgétaires qui prennent toutes sortes de formes, notamment les travaux publics. Le Québec, de son côté, intervient le plus souvent en

réaction aux politiques fédérales et développe une expertise dans le domaine de l'aide sociale. L'intervention dans le domaine des politiques de main-d'œuvre, et en particulier dans le secteur de la formation de la main-d'œuvre, se développe peu.

L'impossibilité pour le Québec et pour le Canada de se doter d'une stratégie intégrée en matière de main-d'œuvre et d'emploi amène chacun des niveaux de gouvernement à se préoccuper davantage des économies à réaliser à leur compte respectif plutôt que de s'occuper de maintien, de stabilisation et d'intégration durable en emploi. Le Québec, préoccupé par l'ampleur de ses dépenses au plan de l'aide sociale, cherche « à sortir les gens de l'aide sociale » afin de réduire ses dépenses. Ottawa, qui n'a pas à s'occuper de l'aide sociale, cherche également à restreindre les dépenses au plan de l'assurance-chômage, devenue l'assurance-emploi, et pèle inévitablement ses responsabilités en le domaine dans la cour des provinces. Il réalise alors d'énormes surplus permettant d'éponger le déficit à même les contributions des entreprises et des travailleurs.

#### **1.3.4 L'entente Canada-Québec relative au marché du travail de 1997 : change-t-elle quelque chose ?**

Depuis avril 1997, le Québec gère les mesures actives financées par le compte de l'assurance-emploi. Mais le fédéral conserve toujours la responsabilité constitutionnelle et administrative de l'assurance-chômage. L'entente Canada-Québec demeure une entente administrative et le fédéral peut encore décider d'intervenir au chapitre des ressources humaines. D'ailleurs, il publicise ses services en matière de placement. Toutefois, le gouvernement fédéral doit maintenant avoir l'accord de la province avant d'utiliser les argents de la caisse d'assurance-emploi dans le domaine de la formation. Ainsi, le gouvernement fédéral peut en principe intervenir en matière de formation professionnelle si cette intervention est financée par les revenus généraux et consiste, par exemple, à établir un cadre général de reconnaissance des acquis pour fin de mobilité de la main-d'œuvre.

Malheureusement, l'entente ne modifie pas le vice de forme de base : soit la double juridiction en matière de main-d'œuvre puisque le fédéral est toujours responsable de l'assurance-chômage et les provinces de l'aide sociale. Québec devient responsable de la gestion des mesures actives financées par le compte de l'assurance-emploi. En soi, c'est une bonne chose puisque cela permet d'éviter les dédoublements et contradictions. Mais, dans les faits, le budget des mesures actives demeure faible comparativement à la note de la sécurité du revenu.

La tentation politique et administrative est très forte de gérer les mesures actives de manière à faire le plus d'économies au compte de la sécurité du revenu (objectif d'ailleurs consacré dans le plan d'action d'Emploi Québec). En soi, ce n'est pas mauvais de vouloir faire des économies. Ce qui est dommageable toutefois, c'est de faire des économies au détriment des clientèles que l'on sert. Chercher à faire des économies dans le cadre d'une politique du marché du travail, unifiée et intégrée à la politique de l'emploi, est tout à fait normal et souhaitable. Mais chercher à faire des économies au compte de la sécurité du revenu et au compte de l'assurance-chômage lorsque la politique du marché du travail est éclatée et lorsqu'il n'y a même pas de

politique cohérente de l'emploi revient à gérer le chômage et les chômeurs au gré de la conjoncture économique. Il n'y a alors aucun intérêt immédiat pour le gouvernement du Québec de faire de la prévention, du maintien et de la stabilisation de l'emploi. Les énergies sont alors concentrées sur les prestataires de l'assurance-emploi et de l'aide sociale sans se préoccuper d'avoir une vision globale du marché du travail.

### **1.3.5 Quelle place pour le communautaire ?**

Pour Madame Bellemare, dans ce contexte, le communautaire est nécessairement appelé à se restructurer et à ne traiter désormais qu'avec un seul bailleur de fonds. Cependant il est aussi amené à définir ses activités en fonction des grands objectifs de résultat que sont les économies au compte de la sécurité du revenu et de l'assurance-emploi. Dans ce cadre, il apparaît évident que poursuivre l'intégration et l'insertion en emploi dans un contexte de gestion du chômage n'est pas la même chose que poursuivre ces mêmes objectifs dans le cadre d'une politique unifiée et intégrée de l'emploi et du marché du travail qui vise, comme le dit l'OCDE, à promouvoir le plein emploi, productif et librement choisi.

### 1.3 Les besoins des personnes sans emploi par Jean-Yves Desgagnés, Front commun des personnes assistés sociales du Québec

Dans son intervention, M. Jean-Yves Desgagnés a brossé un tableau rapide du nouveau portrait des services d'Emploi-Québec en référence aux attentes créées par la mise en place de cet organisme.

Il s'est d'abord attardé à donner quelques statistiques sur le profil des adultes vivant de l'aide sociale n'ayant pas de contrainte en emploi, sur la base des données de décembre 2000.

#### L'aide sociale en chiffres

À l'échelle du Québec, il y avait en décembre 2000 198 659 adultes sans contrainte. Ce groupe représente 46 % des adultes à l'aide sociale. Les deux autres groupes d'adultes étant les adultes ayant des contraintes sévères en emploi (29 %) et les adultes ayant des contraintes temporaires (25 %).

- Parmi les adultes n'ayant pas de contrainte à l'emploi, 57 % étaient des hommes et 43 % des femmes.
- Parmi ces adultes, 56 % étaient des personnes seules, 18 % des familles bi-parentales, 14 % des familles monoparentales, 8 % des couples sans enfant, 1 % des conjoints d'étudiant.
- Parmi ces adultes, 34 % étaient âgés entre 35 et 44 ans, 29 % entre 45 et 54 ans, 13 % entre 30 et 34 ans, 10 % entre 25 et 29 ans, 7 % entre 20 et 24 ans et 4 % était âgé de moins de 21 ans.
- Parmi ces adultes, 8 % n'avait pas atteint le niveau secondaire, 44 % avait atteint un niveau de scolarité secondaire de niveau 1 à 4, 20 % avait complété un secondaire V, 7 % une scolarité de niveau collégial et 6 % une scolarité de niveau universitaire.
- Parmi ces adultes, 40 % vivaient sur l'Île de Montréal.

**Sur une période de 25 ans**, 37 % avait une durée **cumulative** à l'aide sociale de 10 ans et plus, 32 % entre 4 et 10 ans, 12 % entre 2 et 4 ans, 8 % entre 1 et 2 ans, 11 % moins d'un an. C'est donc dire que la majorité des ménages n'ont pas toujours été à l'aide sociale et que plusieurs ont connu plusieurs aller-retour.

Jean-Yves Desgagnés reconnaît l'existence d'un guichet unique en matière de main-d'oeuvre, mais il constate que pour y avoir accès, il faut être référé, faire partie de la

clientèle repérée par un agent du Développement des ressources humaines Canada ou par un agent de Solidarité sociale, et avoir frappé à la porte de ce guichet dans la bonne période de l'année. Les fonctionnaires utilisent pour fins de référence une grille de 13 critères. Selon Jean-Yves Desgagnés, ces critères peuvent être resserrés ou relâchés selon que l'on désire restreindre ou non l'accès aux services (selon que l'argent est disponible ou non). Il conclut qu'il faudrait informer les personnes des périodes de relâchement ou de restriction des critères. Quant au panier unique de services, ceux-ci varient selon lui en fonction du statut de chômage. Si vous êtes chômeur, les portes vous sont toutes grandes ouvertes pour les mesures de formation (70 %), les services d'aide à l'emploi (58 %), les subventions salariales (62 %), le soutien au travail autonome (83 %) et des activités d'aide à l'emploi (62 %). Si vous êtes une personne assistée sociale, les portes vous sont toutes grandes ouvertes pour les projets de préparation à l'emploi (56 %), le supplément au retour au travail (88 %) et la mesure Insertion sociale (99 %).

Si vous êtes un sans-chèque, peu de portes s'ouvrent à vous, si ce n'est les Projets de préparation pour l'emploi (25 %), les Services d'aide à l'emploi (19 %) et le Fonds de lutte contre la pauvreté. Quant aux parcours individualisés, ils existent et se résument à un formulaire 8 1/2 x 11. Plutôt mince comme parcours, conclut-il.

Il constate que le soutien du revenu n'a pas encore été harmonisé. Au mois de décembre 2000, sur les 30 257 adultes participant à une mesure d'Emploi-Québec considérés comme étant à l'assistance-emploi, 12 553 (41 %) n'avaient droit qu'à l'allocation minimale de 130 \$ par mois comme allocation d'aide à l'emploi pour leur participation à une mesure.

M. Desgagnés réclame enfin pour les personnes assistées sociales le droit d'avoir accès directement aux services d'Emploi-Québec sans avoir à passer par les mécanismes de repérage, le droit à des mesures de formation qualifiantes, à un soutien du revenu qui assure la couverture des besoins essentiels sans discrimination fondée sur le statut de chômage, le droit d'avoir des décisions écrites et de pouvoir réellement en appeler de ces décisions.

## 2. Ateliers

Les quelques 140 participants au forum se sont regroupés en 8 ateliers pour discuter des quatre thèmes suivants : le contexte, les besoins, les pratiques et le rôle du communautaire dans l'intégration et l'insertion au marché du travail. Les ateliers étaient formés de praticiens et de gestionnaires représentant une diversité des champs d'intervention. On remarquait la présence de représentants d'Emploi-Québec à l'intérieur des ateliers. Le texte qui suit a été rédigé à la suite de la lecture des notes d'ateliers et reprend l'essentiel des échanges de la journée du 3 mai.

### **Thème 1 : le contexte**

Le contexte dans lequel travaillent les organismes en intégration et insertion au marché du travail (OIIMT) a beaucoup changé au cours des dernières années. Les années 90 ont été marquées non seulement par des modifications de la situation de l'emploi, mais également par de grands changements de la structure administrative. En particulier, le rapatriement à Québec du dossier de la main-d'œuvre n'a pas eu les effets attendus. Le guichet unique, qui devait simplifier le contact entre le citoyen et l'appareil gouvernemental et une meilleure cohérence entre les divers services gouvernementaux, ne se sont pas concrétisés. Tout est encore compartimenté et les ministères n'ont pas su définir entre eux une orientation à prendre pour assurer une cohésion dans leurs interventions. On croyait voir s'établir un rapport plus clair entre les organismes communautaires d'insertion et d'intégration à l'emploi et l'État; en fait, c'est l'inverse qui s'est produit : on croirait même assister de jour en jour à une complexification du système. On déplore l'absence d'une réelle politique de plein emploi qui donnerait une cohérence aux différentes interventions sur le marché du travail.

La façon d'établir un modèle d'intervention national (québécois), géré régionalement afin de répondre à des besoins locaux, n'est pas très concluante. Les grandes orientations et les directives d'Emploi-Québec ne reflètent pas la réalité montréalaise. Sa population d'origine culturelle multiple, de sans-abris, etc. requiert des services particuliers adaptés à ses besoins.

Il y a reprise économique bien sûr, mais à qui profite-t-elle ? Pas à tout le monde. On a plutôt l'impression d'assister à la création d'emplois précaires, pour une main d'œuvre spécialisée, sous-employée, peu rémunérée. Les populations rejointes quotidiennement par les OIIMT ont bien des croûtes à manger avant de participer à cette nouvelle économie. Un gouffre s'élargit entre les qualifications des gens qu'on reçoit et les exigences du marché du travail. Que penser des récentes mises à pied massives dans le secteur des communications ? Il faut interpeller l'entreprise privée, faire en sorte qu'elle s'implique dans la formation de sa main d'œuvre, sensibiliser les employeurs à la difficulté d'intégration des employés exclus du marché du travail depuis longtemps. Un support leur est parfois nécessaire pour leur maintien à l'emploi.

Une autre difficulté est celle de la non-reconnaissance des acquis, des compétences transversales, ou des diplômes obtenus hors Québec. Il existe en fait une main-d'œuvre qualifiée que notre système refuse de reconnaître. Il est grand temps d'établir des passerelles entre ces gens et les corporations professionnelles pour qu'une certaine ouverture soit créée, leur accordant ainsi la place qui leur revient. Il apparaît essentiel de rendre la formation professionnelle plus accessible aux personnes peu scolarisées.

La création d'une multitude d'organismes qui offrent des services de plus en plus pointus rend difficile le travail de recrutement et de référence. D'autant plus que chaque programme a des critères d'accessibilité qui lui sont propres. Malgré le large éventail de services disponibles, il faudrait parfois être contorsionniste pour arriver à répondre aux exigences précises du programme auquel on veut avoir accès. Cette lourdeur administrative imposée par l'État fait des exclus. Les « obligations de résultats » ainsi interprétés – de façon quantitative et à court terme - et la prestation de services de façon accélérée briment le respect de la mission des organismes et la qualité de leurs interventions. Ceux-ci ont des ressources très limitées pour faire de l'accompagnement et du suivi. Ce contexte de saucissonnage des besoins fait paraître archaïque que notre approche globale. On souligne que dans les organismes communautaires, le personnel est de plus en plus spécialisé. Ces organismes ont développé au cours des années une compétence qui leur est propre en termes d'intervention visant l'accès au marché du travail ou l'insertion sociale des populations rejointes.

Une partie des populations rejointes est parfois appelée le « noyau dur » de l'exclusion du marché du travail. Cette appellation ne fait pas l'unanimité. Mais on convient qu'une partie de cette population est plus difficile à rejoindre et connaît des obstacles plus sévères pour obtenir un emploi et le garder. On parle ici de personnes à problématiques multiples : cette difficulté à les rejoindre doit-elle pour autant mener à en faire abstraction ?

## Thème 2 : les besoins

*Bien que nous tentions d'identifier les besoins actuels des personnes que nous rejoignons, les échanges ont parfois dévié sur les besoins des organismes et même sur ceux du système. Dans le texte qui suit, on distinguera ces niveaux de besoins en respectant le message que les participants des ateliers ont tenu à livrer.*

### **Besoins des personnes :**

En premier lieu, les gens ont besoin d'être considérés comme des personnes ayant une personnalité, des goûts, des buts personnels. Ce n'est pas en essayant de les faire correspondre à des catégories et en déterminant à leur place le chemin qu'ils doivent prendre pour accéder à un emploi que nous les respecterons. Au contraire, il faut leur faire connaître les ressources et leur permettre de choisir celle qui leur convient.

Les individus que l'on rencontre ont besoin d'être mis en confiance. Le fait d'entreprendre des actions pour s'en sortir ne devrait pas être accompagné de la menace de perte de moyens financiers. Lorsqu'une personne veut avoir accès à certains services, il faut considérer la demande en question. Si la personne prend la peine de s'informer des ressources, c'est qu'elle est motivée et prête à passer à l'action. Trop souvent, elle se verra accorder un rendez-vous quelques semaines plus tard pour une séance d'information sur un programme susceptible de l'intéresser. Ce délai est parfois suffisant pour refroidir ses ardeurs et faire en sorte qu'elle laisse tomber. Il faut battre le fer quand il est chaud. Il ne faut pas laisser les contraintes administratives et les incohérences de notre système s'opposer à notre mission de soutien à l'accès au marché du travail en décourageant les candidats qui nous demandent du support. Au contraire, des mesures de soutien, comme les frais de garde des enfants, les frais de transports et autres, devraient être maintenus.

Plusieurs personnes partent de très loin, il est nécessaire de leur accorder une aide au niveau personnel, entreprendre avec elles une démarche qui leur permettra de mieux se connaître et d'être conscientes de leur potentiel mais aussi de leurs limites. Certaines personnes ont besoin d'intervention psychosociale, d'autres requièrent une aide pour tourner la page. Par exemple, ce n'est pas à titre d'ex-toxicomane ou d'ex-détenu qu'une personne offre ses services mais à titre de personne qualifiée pour exercer les fonctions de l'emploi offert. Cela requiert parfois du temps. Il est donc important d'accorder aux personnes les services qui correspondent à leurs besoins. Tant mieux si pour certains un programme de courte durée peut s'avérer efficace : ceci n'est cependant pas le cas pour tout le monde. Certaines personnes auront besoin d'un suivi plus personnalisé, d'un soutien pour leur maintien à l'emploi. Il est faux de croire qu'une journée à l'emploi est une réussite d'insertion professionnelle. Outre le sentiment d'échec qui s'installe, rien n'est changé dans la vie de la personne.

On déplore un manque de ressources pour les personnes qui ont entre 35 et 45 ans. Les sans-chèque sont laissés pour compte, aucun effort n'est déployé pour leur donner accès à des services. Ils ne coûtent pas trop cher à l'État, donc rien ne presse. Pourtant, des formules novatrices devraient être mises en place pour les aider. Les travailleurs à statut précaire ne semblent pas être une priorité, alors qu'ils ont recours aux services des organismes.

Les stages en entreprise s'avèrent un très bon moyen pour mettre en confiance les employeurs et pour favoriser l'accès à l'emploi. Ils ne devraient surtout pas disparaître. La reconnaissance des acquis et des formations hors Québec est une urgence ; il y a là une richesse inutilisée dont notre société doit prendre conscience. Il est aussi grand temps de faciliter l'accès à la formation pour permettre au plus grand nombre de personnes de réduire l'écart entre leurs qualifications et les exigences du marché du travail.

### **Besoins des organismes :**

Tout d'abord, beaucoup de travail se fait en dehors du contrat établi avec Emploi-Québec. Ce travail est nécessaire mais non reconnu ni financé. Un financement adéquat faciliterait la collaboration entre les différents organismes et mettrait fin à une compétition malsaine qui nuit aux populations desservies. Il faut trouver une façon de travailler de pair avec le gouvernement afin d'éliminer les délais administratifs inutiles et démotivants. De plus, un financement permettant aux organismes de rémunérer leur personnel de façon équitable éliminerait le risque de perdre des ressources humaines qualifiées et de recommencer sans cesse avec de nouveaux employés en rodage.

La reconnaissance du diagnostic fait par les groupes impliquerait que les personnes arrêtent d'être transbahutées inutilement d'une ressource à l'autre.

### **Besoins de notre système :**

Une stratégie de l'emploi et de la main-d'œuvre au Québec doit être mise en place. Les programmes doivent être mieux adaptés aux besoins réels des gens. On doit travailler à l'assouplissement des normes et des programmes pour en faciliter l'accès. Il faut que tous les intervenants agissent en collaboration vers un but commun, le plein emploi.

### **Thème 3 : les pratiques**

Les organismes communautaires ont été mis en place par le milieu en réponse à des besoins identifiés par celui-ci. Ils sont gérés par des gens du milieu. Au cours des années, les besoins ont évolué et l'intervention des organismes s'est adaptée. L'engagement social et la défense des droits de la population caractérisent ces groupes. L'éducation populaire et la sensibilisation font aussi partie de leur mission.

Les valeurs qui guident les interventions des organismes sont solides, bien que souvent mises à l'épreuve : lutte contre l'exclusion; refus d'étiqueter les gens et de les enfermer dans des catégories; proximité avec les participants; prise en considération des personnes dans leur globalité; démarche favorisant leur prise en charge et leur autonomie; disponibilité; soutien et suivi; prise en considération du potentiel de la personne tout en refusant de lui faire miroiter des rêves inaccessibles; conseils de qualité prodigués à partir des besoins exprimés. Bref, les intervenants tentent d'amener la personne à réaliser ses projets et non de la faire correspondre aux exigences et aux critères des programmes offerts.

La structure des organismes est souple, elle permet de s'adapter aux besoins réels des personnes qui ne sont pas identifiées par un numéro d'assurance sociale. Ils ont un nom, un prénom. Dans la mesure du possible, on fait du cas par cas. Lorsqu'une personne requiert une aide particulière qui correspond à la mission et aux compétences de l'organisme, on la lui offre. Ces services personnalisés débordent du contrat qui lie les organismes à Emploi-Québec. Aucun financement n'est prévu à cette fin. Ces débordements, dictés par le professionnalisme et le souci de dispenser des services de qualité, amènent les organismes à innover, faisant en sorte que les gens ne soient pas les otages d'un système incohérent. La gestion du temps est plus souple, on passe une heure avec une personne si nécessaire. On n'hésitera jamais à se remettre en question puisqu'on recherche la pertinence des actions. On développe des outils adaptés aux réalités des populations rejointes. Sans avoir la prétention d'être généralistes, les organismes ont développé des approches précises en fonction des populations ciblées. Pour arriver à rejoindre les gens avec des programmes de moins en moins accessibles (contraintes administratives et critères d'admissibilité très pointus), on doit faire preuve de créativité et d'initiative afin de « vendre » les services.

Étant dissociés de l'allocation que les populations visées reçoivent, les organismes communautaires gagnent plus facilement leur confiance. On ne s'appuie pas sur les statistiques pour juger du taux de réussite. Ainsi, on ne se contentera pas d'une journée à l'emploi pour parler de réussite d'insertion. Dans un tel cas, on parlera plutôt d'échec. Faisant preuve de beaucoup de disponibilité, les intervenants assurent le retour d'appels, ce qui contribue au lien de confiance établi avec les gens. Une des forces majeures des organismes est d'avoir développé une bonne expertise dans l'évaluation du diagnostic. La connaissance des ressources leur permet de bien référer les personnes qu'ils ne peuvent prendre en charge. Le bon service à la bonne personne, telle est la devise qui les guide.

Mais les organismes ont aussi leurs limites et leurs contraintes, comme les obligations de résultats de placement qui les obligent parfois à déroger de leur mission. La survie des organismes est mise en cause et ce sont les participants qui en font parfois les frais. On empiète sur les responsabilités des CA. Les rapports et les tracasseries administratives nuisent aux pratiques. C'est en ce sens qu'on parle de conflit entre la mission des organismes et les exigences d'Emploi-Québec. Celui-ci refuse souvent les personnes recrutées par les organismes, alors que le fédéral les accepte. On sent un contrôle imposé surtout sur les assistés sociaux. Comme les décisions ne sont pas rédigées par les agents, les réponses et les demandes étant verbales, il est difficile de contester les interprétations qui fondent certaines décisions.

Les organismes ne sont pas universels : ils sont là pour répondre à des besoins particuliers ignorés par le système public. On leur reproche parfois le dédoublement des services. Ce sont pourtant certains bailleurs de fonds qui les y contraignent avec les exigences des programmes qu'ils financent (fonds de lutte à la pauvreté).

Puisque la gestion des chèques interfère avec l'intervention, on souhaite qu'Emploi-Québec dissocie les deux en confiant aux organismes le rôle d'intervention et de formation auprès des populations cibles. L'État pourrait alors se concentrer sur une responsabilité qui lui revient et pour laquelle il est compétent : tracer un portrait de la main-d'œuvre et ses besoins ainsi qu'un système d'information sur les emplois disponibles.

#### **Thème 4 : le rôle du communautaire**

De par leur nature, les organismes communautaires représentent pour la population un moyen de se faire entendre. Témoins privilégiés des situations problématiques rencontrées par les gens, les organismes prêtent leur voix à la communauté pour revendiquer des modifications aux directives et aux lois qui contreviennent à la dignité et aux droits des individus. Ainsi, on peut dire qu'ils servent « d'interprètes » au citoyen face à l'État. Ils jouent un rôle de chiens de garde des droits de la personne pour apporter des changements dans les politiques. Ils conjuguent les rôles politique, économique, social et culturel afin d'avoir une vision plus large du « citoyen ».

Les organismes apportent un soutien moral aux individus dans une démarche de prise en charge. Ils sont le visage humain de la société et aident les gens à répondre à leurs besoins. Ils veulent permettre aux gens de reconquérir leur autonomie et favoriser ainsi leur insertion professionnelle le plus harmonieusement possible. Les organismes ont un impact économique et social : ainsi, travailler avec des décrocheurs écorchés afin de leur redonner espoir et insérer ces personnes, revient à diminuer les coûts sociaux liés à l'exclusion (vol, violence, ...) et évite à des populations particulièrement vulnérables de solliciter les ressources en santé mentale.

L'action communautaire favorise l'émergence d'une citoyenneté responsable. Les organismes font la promotion de l'économie sociale, garantissent une place à chacun. Ils assument le rôle d'éducation et de sensibilisation. En plus d'acquérir des compétences, les gens participent à la défense de leurs droits et prennent ainsi leur place.

« Nous sommes issus du milieu pour ramasser les gens du milieu et répondre à leurs besoins de revalorisation, d'autonomie et d'emprise sur leur vie. Par leur appartenance aux groupes, les gens développent une fierté, une confiance en eux. En solidarité avec les autres membres du groupe, ils reprennent espoir, gagnent du respect pour eux mêmes, ils retrouvent leur dignité », a-t-on aussi entendu.

Tout en restant branchés sur les autres ressources, les organismes doivent demeurer hors du circuit institutionnel et des services intégrés. Ils doivent plutôt se concentrer sur leur mission et leurs membres. Ils doivent démontrer qu'ils savent faire avec le peu de ressources disponibles. N'étant pas reconnus pour ce qu'ils sont, les organismes se sentent à la merci des directives gouvernementales, même si celles-ci ne s'inscrivent pas en continuité avec leur travail accompli. Pour survivre, les organismes deviennent en quelque sorte des donneurs de services pour la clientèle d'Emploi-Québec, sans être rémunérés pour autant. Le milieu communautaire doit réaffirmer ses règles et ses besoins pour ne pas servir de coussin. La politique du SACA pourrait s'investir davantage dans le réseau des organismes. Il est important de s'unifier pour assurer une meilleure représentation. Des sous-réseaux existent déjà où chacun essaie de défendre ses intérêts. On se critique entre organismes et on se confronte pour l'obtention de budgets.

Le volet intervention devrait être confié au secteur communautaire et les aspects qui touchent les chèques et la survie des gens confiés au secteur institutionnel. Les organismes sont un maillon important de la chaîne et devraient être considérés sur un même pied d'égalité que les autres institutions. Ils sont là pour répondre aux besoins de la communauté et non pour aider l'État à jouer son rôle. Ils ne sont pas des sous-traitants de l'État.

Pour faire sa place et protéger son intégrité, le mouvement des organismes communautaires doit s'unifier et chercher ensemble des pistes de solution, développer une plate-forme commune pour se faire entendre d'une seule voix. Une campagne de sensibilisation du Mouvement communautaire devrait voir le jour, pour que les organismes ne soient plus considérés comme des sous-traitants de l'appareil gouvernemental.

On doit aussi se préoccuper des besoins de l'avenir, comme développer des projets pour les immigrants de deuxième génération, poursuivre un rôle de conscientisation et se concentrer davantage sur le développement de la main-d'œuvre.

**3. Le rôle et la place des organismes communautaires dans le domaine de l'intégration et l'insertion au marché du travail**  
**Panel - vendredi 4 mai 2001**

Le dernier avant-midi se tenait un panel où intervenaient, devant les 150 personnes de l'auditoire, des intervenants d'Emploi-Québec, des syndicats des fonctionnaires et des professionnels du gouvernement du Québec, du conseil régional des partenaires du marché du travail et des organismes communautaires.

Voici la liste des participants au panel :

- Mme Carole Roberge, vice-présidente du SPGQ (Syndicat des professionnels du Gouvernement du Québec).
- Monsieur Gilles Lavoie, vice-président, SFPQ (Syndicat de la fonction publique du Québec).
- Madame Dominique Savoie, directrice régionale, Emploi-Québec.
- Monsieur Denis Deschamps, président, Conseil régional des partenaires du marché du travail.
- Madame Céline Charpentier, InterCDEC (Corporations de développement économique communautaire de Montréal).
- Madame Micheline Dubé, Table régionale des organismes en employabilité de l'île de Montréal, *Carrefour Relance* (RSSMO -Regroupement des réseaux de services spécialisés de main-d'oeuvre).
- Monsieur Richard Gravel, Table régionale des organismes en employabilité de l'île de Montréal, *Buffet Insère-Jeunes* (CEIQ - Collectif des entreprises d'insertion du Québec).

Deux questions étaient posées aux panélistes :

- Vos réactions à la synthèse ?
- Quel est et quel devrait être, selon vous, la place du communautaire dans les services d'intégration et d'insertion en emploi ?

Les intervenants ont tour à tour pris note des constats et messages qui se dégagent de ces deux jours de travaux. Un commentaire unanime : il y a de la place pour les organismes communautaires ; ils effectuent un travail intéressant et utile, voire, selon certains, extraordinaire. Au-delà de cette première reconnaissance verbale, plusieurs nuances sont cependant formulées. D'abord sur le contexte : celui-ci est déterminé en dehors de la volonté des acteurs ici représentés et limite donc les possibilités d'action.

Ensuite, la nature, l'ampleur et les modalités de la place du communautaire font l'objet de discussions. Pour les invités institutionnels et syndicaux, à des degrés divers, les organismes communautaires sont des ressources externes à qui on peut faire appel lorsque les ressources publiques ne peuvent combler un besoin ; pour les organismes communautaires, à l'inverse, ceux-ci ne doivent pas être vus que comme un complément, mais bien comme un acteur à part entière, répondant à des besoins spécifiques, de façon particulière – quoique différenciée – et embauchant un personnel compétent pour faire ce travail. La reconnaissance du travail de ces organismes devrait passer à la fois par un meilleur soutien financier, et une plus grande reconnaissance de leur rôle dans les discussions dans les différents organismes et instances traitant du développement de la main-d'œuvre.

Le débat qui a suivi a laissé transpirer une certaine déception et frustration parmi les participantes et participants au Forum sur la timidité voire « la rigidité » des positions exprimées par les représentants institutionnels et syndicaux ; malgré certaines ouvertures verbales, la reconnaissance réelle des organismes communautaires se fait encore attendre. Comme disait l'une des participantes : « Vous êtes beaux, vous êtes fins, on vous aime; ne changez pas et surtout, ne venez pas piétiner nos plates-bandes !..... ».

Bref, la balle est lancée, mais le débat est maintenant politique. Il se poursuivra sur d'autres tribunes.

**Extrait de l'intervention de Micheline Dubé, Table régionale des organismes en employabilité de l'île de Montréal, Carrefour Relance (RSSM) – Regroupement des réseaux de services spécialisés de main-d'œuvre).**

*L'exclusion des personnes qui ont des besoins plus grands*

Depuis la fusion des services provinciaux et fédéraux de main d'œuvre et leur incarnation dans les CLE, il me semble que la culture du court terme est prépondérante. Et ça s'explique : si l'on fait exception de certains programmes spécifiques, la principale Loi dont disposait la fonction publique était la Loi d'assurance emploi. Cette Loi avait comme objectif, entre autres, d'offrir des services à des personnes dont le profil de chômage était de courte durée; ainsi on pouvait offrir des cours de mises à jour, des services de remises sur la voie de l'emploi qui, somme toute, pouvaient nécessiter tout au plus un an d'intervention, et le plus souvent une intervention ponctuelle. Si on juxtapose à cette culture du court terme une politique provinciale qui s'engage pour des fins de réduction de budget dans l'intervention plus courte, on se retrouve avec une forte tendance à l'exclusion systémique des chômeurs-euses de longue durée (3 ans et plus) comprenant les personnes dites « sans-chèque ».

Les personnes qui se perçoivent elles-mêmes comme incapables de faire face rapidement à la concurrence sur le marché de l'emploi ne fréquentent pas spontanément les services de main-d'œuvre des CLE : elles sont dévalorisées et souvent, elles demeurent à l'écart de ces services. Et comme ces services ont le

mandat de référer ce type de personnes à des ressources externes, la boucle est bouclée : une partie des ressources externes connaissent une baisse significative de fréquentation.

### *Le rendement quantitatif*

Alors que le Québec s'est acquis dans le passé une réputation d'exemple en termes de fonctionnement en partenariat avec des « ressources externes », on assiste actuellement à une détérioration du principe de l'autonomie des organismes qui garantissait la pertinence de ce partenariat. En effet, l'État se fait l'ingénieur de cette détérioration en exigeant, en retour de ses subventions, un rendement qui répond à une seule logique de performance quantitative. Le cadre d'opération, de même que les rapports d'évaluation, ne font référence qu'à des nombres et des types de clients-es. On ne parle plus des moyens d'intervention, mais plutôt de rendement quantitatif en termes de placements (qu'importe l'emploi et sa durée) ou de démarche de formation amorcée (qu'importe la pertinence) et ce, dans les trois mois suivant le passage à la ressource.

Une telle politique, juxtaposée aux difficultés de références de la part des CLE, fragilise l'ensemble des organismes externes d'aide à l'employabilité, et plus particulièrement ceux dont le mandat traditionnel est de desservir en partie ou exclusivement les clientèles plus difficiles.

### *Des questions troublantes*

Est-ce que par ses politiques, l'État prépare un système et un monde à part pour les personnes qu'ils désignent comme exclus ?

Les personnes désignées comme exclus le seraient-elles vraiment si on pouvait intervenir avec elles sans contrainte de temps et d'argent ?

Dans un contexte mesquin de restrictions, la catégorie dite des exclus n'a-t-elle pas tendance à s'accroître ?

### *Un bon service de base pour faire face aux exigences du marché*

Il faut plus que jamais développer la culture et la formation tout au long de la vie pour s'adapter constamment aux exigences du marché de l'emploi. Il devient donc primordial d'offrir à chacun et chacune un bon accompagnement de départ pour identifier les besoins de la personne et bien définir avec elle **un projet d'avenir souple et ouvert**. Ce service d'accompagnement de départ nécessite plus de temps et de moyens lorsqu'il s'adresse à des adultes au profil personnel et social plus complexe.

La fonction publique actuelle ne peut répondre à l'ensemble des besoins en termes de main-d'œuvre et elle doit faire le choix conscient et enthousiaste de travailler avec les forces du milieu lorsque la situation l'exige. Et l'État ne doit pas prendre prétexte de son partenariat avec les groupes communautaires du milieu pour diminuer les effectifs de la fonction publique. Les deux entités sont nécessaires, **dans leur différence**, et ont besoin l'une de l'autre pour répondre à l'ensemble des besoins.

L'État moderne devra reconnaître et subventionner un large spectre de services reliés à l'emploi et ce, à tout moment de la vie d'un adulte ; il s'agira d'un choix politique

d'inclusion du plus grand nombre de personnes, dans la vie active et l'emploi rémunéré. Ça coûte du temps et de l'argent... **C'est le prix à payer pour bâtir une culture de partage et de responsabilisation ».**

## **ANNEXE 1**

### **PROGRAMME DU FORUM 3 ET 4 MAI 2001**

# Programme

## **Jeudi 3 mai**

### **9 h 15**

Mot de bienvenue

- M. Guy Cousineau, Conseil régional de développement de l'île de Montréal

### **9 h 30**

Conférences d'ouverture

*Présentation du document d'appui au Forum*

- M. Jean-Marc Fontan, Observatoire montréalais du développement, ARUC-ÉS, Département de sociologie, UQÀM

*Les besoins des personnes sans emploi*

- M. Jean-Yves Desgagnés, Front commun des personnes assistées sociales du Québec

*Pour une stratégie de l'emploi et de la main d'œuvre au Québec*

- Mme Diane Bellemare, économiste

### **10 h 15**

Pause

### **10 h 30**

Ateliers

### **12 h 30**

Dîner sur place

### **14 h**

Poursuite des ateliers

### **17 h**

Cocktail

## **Vendredi 4 mai**

### **9 h**

Rapport synthèse des ateliers

### **10 h 15**

Pause

### **10 h 30**

Panel

*Le rôle et la place des organismes communautaires dans le domaine de l'intégration et l'insertion au marché du travail*

Liste des participants au panel :

- Mme Carole Roberge, vice-présidente du SPGQ (Syndicat des professionnels du Gouvernement du Québec)
- Monsieur Gilles Lavoie, vice-président, SFPQ (Syndicat de la fonction publique du Québec)
- Madame Dominique Savoie, directrice régionale, Emploi-Québec
- Monsieur Denis Deschamps, président, Conseil régional des partenaires du marché du travail
- Madame Céline Charpentier, InterCDEC (corporations de développement économique communautaire de Montréal)
- Madame Micheline Dubé, Table régionale des organismes en employabilité de l'île de Montréal, *Carrefour Relance*. (RSSMO- Regroupement des réseaux de services spécialisés de main-d'oeuvre)
- Monsieur Richard Gravel, Table régionale des organismes en employabilité de l'île de Montréal, *Buffet Insère-Jeunes* (CEIQ - Collectif des entreprises d'insertion du Québec)

### **Midi**

Mot de clôture : Madame Claude Bégin, Table régionale des organismes en développement de l'employabilité de l'île de Montréal.

## **ANNEXE 2**

### **DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT**

## **ANNEXE 3**

### **SYNTHÈSE DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT**

**ANNEXE 4**  
**SYNTHÈSE DES ATELIERS**